

REVENDEICATIONS

1. Procédé pour traiter le mélange air-carburant pour alimenter un moteur à combustion interne quelconque, caractérisé par les étapes d'aimantation suivantes :

- 5 a) aimantation et traitement du carburant présent dans un réservoir quelconque (2) à l'aide d'au moins un récipient d'immersion (1), pourvu de plusieurs orifices (40), placé à proximité du conduit de carburant (8) et contenant au moins un récipient cylindrique (3), pourvu
10 de plusieurs orifices (41), lui-même apte à contenir plusieurs éléments magnétiques (5) espacés les uns des autres par le même nombre de pièces d'espacement en céramique (6) ;
- 15 b) transfert du carburant traité du réservoir (2), à l'aide du conduit de carburant (8), dans un récipient de passage (9) contenant une succession de courbes (12) décrites par le conduit de carburant (8) mentionné, ledit conduit (8) étant pourvu d'au moins une paire
20 d'aimants (10) aptes à polariser le carburant avec une charge électrique du même signe que celle qui sera produite par l'aimantation à la suite des passages ultérieurs du carburant dans le système ;
- 25 c) introduction du carburant traité dans des dispositifs a et b, par l'intermédiaire du conduit (8), dans au moins un filtre de carburant (31) qui est lui-même aimanté à l'aide d'au moins une paire d'aimants (16) placés directement sur ledit filtre de carburant (31) et aptes à créer une charge d'un signe analogue à celui des étapes a et b ;
- 30 d) sortie du conduit de carburant (8) du filtre de carburant et aimantation supplémentaire du carburant présent dans ledit conduit de carburant (8) grâce à au moins une paire d'aimants (14) placés directement en contact avec le conduit de carburant (8) et situés à
35 proximité du système pour injecter le carburant dans la chambre de combustion, qui présente un signe analogue à celui induit dans les dispositifs b, c ;

- e) aimantation de l'eau et/ou du liquide pour refroidir le moteur, à l'aide d'au moins une paire d'aimants (16) placés directement sur le tube de l'eau de refroidissement (20) et aptes à créer une charge de signe analogue à celui induit dans les dispositifs b, c, d ;
- f) aimantation de l'air amené dans le moteur à combustion interne, à l'aide d'au moins une paire d'aimants (16) placés sur le conduit d'aspiration (17) à proximité du moteur et aptes à doter l'air amené dans le moteur d'une charge d'un signe opposé à celui fourni au carburant amené dans le moteur à l'aide des dispositifs b, c, d ;
- g) mélange, dans la chambre de combustion d'un moteur à combustion interne quelconque, du carburant tel qu'il est traité dans les dispositifs a, b, c, d avec l'air chargé avec un signe opposé selon le dispositif f.

2. Procédé pour traiter le mélange air-carburant selon la revendication 1, selon lequel le champ magnétique créé par les aimants va de 0,4 tesla à 1,49 tesla, et est de préférence de 1,25 tesla.

3. Procédé pour traiter le mélange air-carburant selon les revendications précédentes, selon lequel les aimants se composent d'éléments ferromagnétiques et/ou paramagnétiques, d'éléments en terres rares et spécialement les éléments en terres rares de néodyme et samarium-cobalt.

4. Procédé selon les revendications précédentes, selon lequel les aimants concaves peuvent être intégrés à des anneaux de néodyme, ferrite et samarium cobalt.

5. Procédé selon toutes les revendications précédentes, selon lequel le conduit (8) est alimenté par plusieurs réservoirs (2) traités selon le procédé de la présente invention.

6. Procédé selon la revendication 5, selon lequel les réservoirs (2) peuvent être placés les uns à la suite des autres.

7. Procédé selon la revendication 1, selon lequel les étapes de mise en action sont : a, b, d, e et f.

8. Procédé selon la revendication 1, selon lequel les étapes de mise en action sont : a, b, d et f.

9. Procédé selon la revendication 1, selon lequel les étapes de mise en action sont : a et f.

5 10. Procédé selon les revendications précédentes, selon lequel les éléments magnétiques permanents des dispositifs b, c, d, e et f peuvent être protégés extérieurement avec n'importe quel polymère, métal ou alliage isolant d'au moins un millimètre d'épaisseur.